

**COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°2024/29**

**Conseil municipal du mardi 25 juin 2024**

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire de séance** : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin METELLY.

**Membres excusés** : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc Barberat ; Béatrice DUMORTIER donne pouvoir à Marie-Agnès Mugnier ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Emeric GEHANT donne pouvoir à Eloïse REVOL ; Aurore TOMA.

Membres absents : -

**OBJET** : MP de travaux d'extension du groupe scolaire Michel Serres –  
Avenant n°3 aux lots 1, 5, 6, 9 et 16

Monsieur le maire expose au conseil que le marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres est en passe d'être terminé. Les travaux prévus aux lots 1, 5, 6, 9 et 16 ont fait l'objet d'ajustements précisés en annexe, qu'il convient d'entériner par avenant. Il rappelle qu'un avenant n°2 a déjà été adopté en avril 2024 pour ces lots.

Les avenants en plus-value sont pour l'essentiel dus à des erreurs ou oublis de la maîtrise d'œuvre, avec parfois des corrections demandées par la maîtrise d'ouvrage pour mieux protéger les équipements (et des renoncements à certains éléments pour limiter l'augmentation du coût global de cette opération, déjà fortement impactée par l'inflation et les retards successifs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants, dont le détail est défini dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 17 573,46 €.

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** les délibérations n°2022/12 et 2022/13 du 22 mars 2022, portant respectivement attribution de 15 lots du marché public de travaux et relance des lots 5 et 7 suite à infructuosité,

**Vu** la décision du maire n°2022/08 en date du 19 mai 2022 par laquelle le maire attribue le lot n°5 à l'entreprise Lofoten, après relance de mise en concurrence infructueuse,

**Vu** la délibération n°2022/41 et 2022/42 du 6 septembre 2022, portant respectivement attribution du lot n°7 à Lofoten et approbation d'un avenant n°1 sans incidence financière,

**Vu** la délibération n°2023/47 du 3 octobre 2023 approuvant l'avenant n°2 avec les lots 3, 7, 10 et 15,

**Vu** la délibération n°2024/15 du 9 avril 2024 approuvant l'avenant n°2 aux lots 1, 4, 5, 6, 8, 9, 11b, 12, 13, 14 et 16 et l'avenant n°3 aux lots n°3, 7, 10 et 15

**Considérant** qu'il est désormais possible de tirer le bilan des interventions de certaines entreprises titulaires des lots du marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres et de tenir compte des aléas de chantier et des prestations supplémentaires par le biais d'avenants,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les avenants n°3 aux lots listés dans le tableau ci-dessous, d'un montant total de **17 573,46 € HT**, qui porte le montant total du marché (17 lots) à **2 253 338,36 € HT**.

**AUTORISE** monsieur le maire à signer les documents concernés et les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Voté à la majorité (21 voix pour, une abstention)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la  
publication et de la transmission en préfecture le  
26 juin 2024

Philippe TISSOT



Accusé de réception en préfecture  
069-216901546-20240625-202406\_202429-DE  
Reçu le 26/06/2024

Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial HT	Avenant précédent HT	Avenant proposé HT	Montant du marché cumulé HT	Ecart avenant proposé / montant initial	Ecart avenants cumulés
1	TERRASSEMENT VRD AMENAGEMENTS EXT	PERRET	131 985,00 €	6 712,75 €	7 350,00 €	146 047,75 €	5,57%	10,65%
5	COUVERTURE ZINGUERIE	LOFOTEN	43 313,06 €	12 379,13 €	1 045,26 €	56 737,45 €	2,41%	30,99%
6	REVETEMENTS DE FACADES	AN TOITURE	159 329,32 €	5 734,04 €	3 536,02 €	168 599,38 €	2,22%	5,82%
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PONCHON	158 174,93 €	11 960,73 €	2 144,77 €	172 280,43 €	1,36%	8,92%
16	ELECTRICITE	DUBOST RECORBET	105 000,00 €	6 334,99 €	3 497,41 €	114 832,40 €	3,33%	9,36%
		<b>Total avenants proposés</b>			<b>17 573,46 €</b>			